## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

# MÉLAMGES RELIGIEUX,

### SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol .. - 10

MONURAL MARDI. 22 IUIN ASAT.

No. 49

#### NOUVELLES LETTRES DE WILLIAM COBBETT

AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE. LETTRE QUATRIÈME.

SUITE.

L'établissement de l'Eglise tel qu'il est procure-t-il l'instruction religieuse?
Ministres,

On serait tenté de croire que les ministres, après avoir lu ce passage avec grand soin, se sont décides à agir d'une manière absolument opposée, et ont adopté un plan et des règlemens qui doivent assurer cette détermination. Quelque humble que soit leur condition, les hommes ont la conscience de ce qu'ils valent comme créatures humaines; la raison, aussi bien que la parole de Dieu, leur enseigne que tous sont égaux aux yeux de Dieu. La loi leur dit que l'Eglise et les ministres sont établis pour la guérison, c'est-à-dire, pour le salut des âmes. Tous les hommes savent et doivent savoir qu'une âme est aussi précieuse qu'une autre, et ne peut l'être davantage, parce que le corps qui la renferme est revêtu d'habits splendides; tous les hommes savent cela ; c'est clair à leur intelligence. L'affaire propre de l'Eglise est le salut des âmes: par consequent cette partialité, cet honneur rendu aux riches, cette dégradation infligée aux pauvres, sont révoltans pour l'homme. Personne n'a l'esprit assez has pour aimer sa propre dégradation; la classe la plus pauvre du peuple s'éloigne donc de l'Eglise pour se rendre aux réunions religieuses où tous sont sur le même pied. L'ancienne Eglise catholique romaine était trop sage pour faire cette distinction; tout y était de niveau, les riches et les pauvres, et pendant son règne, au moins, la pauvreté cessa d'être un objet de mépris. L'Eglise établie est la seule qui existe on ait jamais existé et dans laquelle les pauvres soient traités d'une manière différente des riches.

Si c'est le devoir de l'Etat de pourvoir à l'instruction religieuse du peuple, s'il a le pouvoir d'établir une certaine forme de culte et de forcer ce peuple à contribuer à ses frais, c'est aussi son devoir d'obliger l'Eglise à adhérer à rette forme dans toutes ses parties, suivant la loi. Celle qui n établi cette Eglise déclare le mariage " une sainle et religieuse cérémonie;" elle déclare que " ce sainl état du mariage a été institué par Dieu et nous représente l'union mystique entre le Christ et son Eglise, et qu'il a honoré cette sainte cérémonie par sa présence et par son premier miracle à Cane en Galilée." Si tout ceci est vrai et que pourtant le parlement ait le pouvoir légal de permettre aux fidèles d'être mariés par devant un magistrat civil, qu'est-ce qu'il n'aura pas le droit de faire à l'égard de l'Fglise? Et n'est-il pas évident que tout ce qui concerne le mariage dans l'établissement ecclésiastique est virtuellement rappelé du moment où l'on fait passer une loi qui autorise les ma-

riages devant les magistrats civils?

Et il y a un autre point de cette loi par laquelle l'Eglise a éte établie, qui fixe l'ordre du service pour la sépulture des morts; elle ordonne qu'il soit observé à l'enterrement de tous, excepté ceux qui meurent sans haptême ou excommuniés, ou qui se sont donné la mort; mais nous avons actuellement une loi qui abolit virtuellement cette partie de la loi de l'Eglise. Cette nouvelle loi, passée sans aucune opposition de la part des évêques, et défendue par Bloomfield, eveque de Londres, autorise ceux qui ont la garde de ces insortunes pauvres, sans parens ou autres, pour payer un enterrement chrétien, de disposer les corps desdits pauvres, pour qu'ils soient enlevés et disséqués par les chirurgiens, et par conséquent privés de la sépulture chrétienne qui leur était assurée par la loi sur laquelle l'Eglise est fondée! Maintenant, ou ces rites pour la sépulture des morts ont quelques points d'utilité religicuse, ou ils n'en ont point. S'ils n'en ont point, que devons-nous penser des recommandations pour la consécration des cimetières, des honoraires exigés par le clergé pour c'élèbrer le service funèbre, qui montent à une immense somme dans le cours de l'année? Si, au contraire, ils ont quelque but d'instruction ou d'utilité religieuse, s'ils conduisent à des sentimens religieux en témoignant tant de respects pour les corps des défunts, que devons-nous penser de cette Eglise dont les évêques ont consenti personnellement et dont tout le clergé à tacitement consenti à priver les plus pauvres de ces derniers et légers témoignages de respect envers leurs dépouilles?

Après tout cela, pouvons-nous nous étonner que les peuples tournent le simple departement. C'est, comme on le voit, la ruine de la Constitution dos à l'Eglise établie? pouvons-nous nous étonner qu'elle leur soit devenue fédérale que les radicaux prétendent faire décréter au nom de cette même inutile? rien peut-il nous étonner sur ce sujet, excepté l'imprudence de ceux Constitution, et cela par des mandataires qui tiennent d'elle leur pouvoir et

qui prétendent regarder cette Eglise établie comme favorable à l'instruction

religiouse du peuple?

J'ai fait observer au commencement de cette lettre que l'Eglise catholique cessa d'être chère au peuple dans l'exacte proportion de l'appui qu'elle obtenait de l'Etat; mais il manquait un exemple moderne pour le développement de ce principe, et nous le trouvons complètement aux Etats-Unis J'Amérique, pays dont le seul nom remplit d'épouvante tous les injustes receveurs de dimes et de taxes.

L'excellent gouvernement de ce pays, ce gouvernement sage, juste, à bon marché, ne favorise pas une religion plus qu'une autre. Dans ce pays, la religion et ses différentes sectes sont inconnues aux lois; celles du pays, comme se rattachant à la religion, ne se inélent de personne, et, d'après cela, personne n'est assujétti à aucun impôt pour favoriser l'instruction religieuses; et cependant il est reconnu par tout le monde, et ne peut être nié par personne, que les habitans des États-Unis sont plus instruits en religion qu'aucun autre peuple du monde, et il est assez curieux d'observer que la religion de Thomas Granmer et sa liturgie, à quelques articles près, qu'on a effacés, y sont très florissantes, et que les évêques et ministres de cette Eglise sont aussi aimés et aussi respectés que tous les ministres des autres sectes le sont généralement, et cela précisément parce que cette religion n'est pas établie par la loi.

Une des raisons qu'on donne pour soutenir cet établissement est que, s'il était détruit, le peuple se diviserait en plusieurs sectes. Quoi ! plus qu'il n'y en a maintenant ? Pourquoi se diviserant-il plus qu'il ne l'est ? N'ayant plus à craindre ni le bannissement ni la potence, il suit sa propre inclination sur ce point; chacun suit l'impulsion de sa propre conscience : que ferait-il

de plus si l'Eglisc était renversée ?

Oh non! elle ne sert à rien pour l'instruction religieuse; on n'en a pas besoin pour enseigner le peuple ou pour sauver les ames; mais pour d'autres desseins que nous verrons dans la lettre suivanté, quand nous examinerons i'état actuel de cet établissement dont la seule vue devrait faire mourir de honte ses défenseurs. Nous comprendrons mieux aussi l'effet naturel qu'ont sur le peuple l'existence de cette Eglise et la conduite de son clergé; mais nous en avons vu assez ici pour convaincre tout homme raisonnable, tout homme d'une intell-genge et d'une droiture ordinaires, que c'est un grossier mensonge de prétendre que cet établissement doive être regardé comme nécessaire à l'instruction religieuse du peuple.

Fin de la qualrième Lettre.

#### 

DES ÉLECTIONS DU CANTON DE SAINT-GALL ET de l'influence qu'elles exerceront sur le sort de la Suisse.

On sait l'importance extrême que le radicalisme antifédéral de la Suisse attache, depuis les événemens de Genève, a la conquête de la dernière voix cantonnale qui lui manquait pour avoir dans la Diète les Jouze votex dont il a besoin afin d'être entièrement maître de cette assemblée. Avec douze votes, en esset, il disposera de la majorité requise pour faire ordonner la dissolution de la ligue des sept cantons catholiques, et, en cas de resus, pour saire autoriser le directoire sédéral à employer contre eux toutes les sorces militaires de la Consédération. Alors, ce ne seront plus des corpsfrancs qui s'ébranleront et une sorte de piraterie sur terre ser ne qui sera organisée; les cantons formant la majorité dans la Diète se verront sorcés de marcher en masse contre les cantons votant avec la minorité, et la guerre civile, cette guerre si ardennuent désirée par le radicalisme, s'allumera enfin sur toute la surface du pays.

La révolution qui a réussi à Genève, celle qui a échoné à Fribourg et celle qui a fini par avorter dans la ville de Bâle, avaient été toutes les trois tentées dans l'espérance d'acquérir cette majorité, parce que sans le concours que les radicaux en attendent, ils ne peuvent réaliser aucun des plans qu'ils ont conçus. Sous ce rapport, on ne peut que les louer de leur franchise. Ils déclarent hautement qu'ils entendent investir la Diète, du moment où elle leur appartiendra, d'une autorité absolue et illimitée, de telle sorte que chaque canton, soumis dorénavant à un pouvoir central, sera dépouillé de son indépendance séculaire, de sa souveraineté propre, pour ne plus être qu'un simple département. C'est, comme on le voit, la ruine de la Constitution tédérale que les radicaux prétendent faire décréter au nom de cette même. Constitution, et cela par des mandataires qui tiennent d'elle leur pouvoir est

quand elle refusera à la Diète le droit d'attenter aux privilèges que chaque membre de la Confédération s'est explicitement réservé en signant le pacte de 1832, ainsi que tous les pactes qui l'avaient précédé. La ligue entholique d'ailleurs est d'autant plus clairement conforme à l'esprit de la Constitution helvétique qu'une ligue, radicale cette fois, avait été précédemment conclue par les cantons qui prétendent maintenant contraindre Lucerne à se séparer de ses alriés. De quel front ou à quel titre les auteurs de cette seconde ussociation viendront-ils déclarer que la première est constitutionnelle ? C'est tro, de deux poids et de deux mesures. M. Ochsenbein, qui veut s'en servir, n'est pas taillé en Brennus, et ses faits d'armes ne lui ont pas encore donné le droit de s'écrier : Malheur aux vaincus! Voilà ce qui a été dit tout récemment encore dans l'assemblée de l'association fondée par le conseiller Leu, de vénérable mémoire. L'avoyer Siegwart-Mutter y représentait Lucerne, et les six autres cantons catholiques y avaient également leurs délégués. Au langage tenu par les orateurs et à l'enthousiasme qui régnant dans l'assemblée il a été facile de voir comment seront acqueillies les pré tent'ons de la Diète, aujourd'hui que les élections de Saint-Gall assurent aux radicaux la suprématie numérique dont ils comptent faire un si terrible usa-

Le Grand-Conseil de Saint-Gall est élu pour deux années, et, à son entrée en fonctions, il commence par constituer le gouvernement en nommant un landammann et un conseil de régence. On se souvient que, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, le Grand-Conseil, composé de 159 mem bres s'était trouvé partagé en deux partis numériquement égaux, le choix du landammann avait été forcément livré au sort, et que l'assemblée ne pouvant tomber d'accord sur les instructions à donner relativement à la fédération catholique, la députation à la Diète avait été deux fois obligée de se de-clarer sans instructions et par conséquent de s'abstenir de voter? Cette année, l'égalité numérique dans le Grand-Conseil a été rompue, pui-que les radicaux ont obtenu 57 voix, et par conséquent ils nommeront à leur gré le lendemain ainsi que le conseil de règence. Ceux ci s'empresseront de destituer tous les fonctionnaires dévoués à la cause catholique et de leur en substituer d'autres qui souront user de toutes les ressources à l'usage des m dicaux; les députés à la Diète seront en outre les antagonistes les plus declarés de la fédération catholique, et ils voteront pour qu'elle soit forcée de se dissoudre. On peut compter que le radicalisme saint-gallois ne fera pas de, sa victoire électorale l'usage modéré qu'en auraient fait les catholiques s'ils l'eussent obtenue.

Au reste, les deux partis se sont combattus avec un acharnement et une per-évérance dont on ne saurait se faire une idee; seulement, le parti catholico-conservateur n'à employé que des armes loyales, tandis que le parti protestanto-radical a cu recours à des moyens qu'aucune conscience ne saurait approuver, mais qui témoignent par cela même toute l'importance attachée à cette lutte. Saint-Gall est un pays éminemment industriel et où les grands capitaux sont entre les mains des fabricans. A l'approche des élections, ceux-ci, qui appartiennent, pour la plupart, au radicalisme protestant, ont congédié tous les ouvriers qu'ils savaient disposés à vo er pour les conservateurs. Plus de quatre cents de ces malheureux se sont ainsi trouvés, leurs familles, sans travail et sans pain, et la responsabilité de ce moyen électoral, emprenté, du reste, aux orangistes irlandais, tombe sur le parti radical tout entier, puisque ses journaux en ont publiquement approuvé l'emploi et eng gé leurs abonnés à en fure usage. Hunt jours avant les étections, lefabricans avaient en outre mis en campagne tous les huissiers du canton pour réclamer le remboursement des capitaux prôtés à des catholiques; plus de 60,000 florins ont été ainsi demandés en un tems de cherté et de disette, et ces poursuites ont ruiné de combreuses families. En même tems un riche com nerçant protestant nommé Stæhlin annonçait, par la voie des journaux, qu'il donnerait un florin par semaine à tout o vrier sans travail qui prendrait l'engagement de voter pour les candidats qui lui seraient désignés. On fai-sait circuler de fausses listes électorales à l'usage des catholiques ; on calourniait, on diffirmait les personnages les plus respectables, et, pour compléter ces manœuvres de déception et de corruption électorales, la veille du jour des élections on fit entrer dans plusieurs chefs-lieux d'arrondissement, et notamment à Gaster, des charrettes chargés de pain et d'autres comestibles, que les aubergistes, avaient ordre de distribuer gratis aux électeurs qui se montreraient dociles aux i dication, radicules. On ne peut qu'admirer la ser-meté que la population catholique, sinsi assaillie, a montrée presque tout en-L'arrondissement de Gaster est le seul de ceux où ils ont la majorité -qui ait failli à son devoir, et encore faut-it dire que cette partie du territoire catholique avait été autrefois séduite par les prédiçans zwingliens, et que depuis ce tems les influences protestantes y ont été très puissantes.

En définitive donc, les catholiques qui avaient gagné quatre votes dans le cercle électoral du Rhin-Supérieur en ont perdu six à Gaster, de sorte qu'ils se trouvent actuellement en minorité de deux voix, c'est-à-dire que le nouveau Grand-Conseil se composera de 77 membres radicaux et de 73 conservateurs. L'accession de Saint-Gall va donc assurer aux radicaux les donze voix dont ils se promettent tant de merveilles. Mais, au fond, le succès de tant d'intrigues n'ajoutera rien à leurs forces militaires, et c'est en réalité de selle-ci que dependra l'issue de la guerre qu'ils projettent. Faire marcher les catholiques de Saint-Gall contre Lucerne sera difficile, et l'ambition des radicaux sera certainement satisfaite sous ce rapport, s'ils parviennent à les

le détruisent dans son essence du moment où ils auraquent le principe dont contenir en employant pour cela toute la population anti-chrétienne du conte il découle. Aussi la minorité aura-t-elle de son côté le droit et la logique, ton. Il en est de même de l'Argorne et de plusieurs autres cantous, très une. nimes dans la Diète, mais fort peu d'accord dans leurs propres fayers. Les résistances que les sadienux renconferent là même où ils semblent tout à fait les maîtres seront d'autant plus sérieuses qu'elles ne partiront pas uniquement des catholiques. Aujourd'hui la passion peut bien avenger certains fabricans et certains capitalistes au point de leur fine croire qu'ils mair soront le mouvement au point de le faire tourner seule neut au profit de leur; préjugés de secte. Mais quand il aura commence, leur faudra-t il beaucoup de tema pour s'aperrevoir que leurs confres-forts excitent plus de convoitise que les âpres montagnes l'Uti et de Schwytz I fi est plus que probable que la plupart d'entre eux n'attendront même pas que les premiers coups de canon aient été tirés pour ouvrir les youx sur les dangers qui les menanent, et alors le radicatisme, frappé d'impuissance, se consumera en menaces dont la ligne catholique se souciera fort peu. Ce dénouement n'a rien d'impossible, etce serait assurément celui que nous verrions avec le plus de plaisir.

#### CORRESPONDANCE MINISTERIELLE.

Lettre de l'hon. M. Draper à l'hon. M. Morin. (Traduction.)

Montréal, 31 juillet, 1816.

Monsieur. - J'ai ordre du gouverneur général de vous exprimer le désir de Sa Seigneurie d'obtenir vos services et cenx de l'hon, M. Caron comme membre du conseil exécutif, et aussi dans l'une ou l'autre des places suivantes, savoir : président du comité du conseil, secretaire provincial ou receveur-général selon que sa seigneurie pourra effectuer les arrangemens nécessaires pour vos nominations respectives

Sa seigneurie m'intime de vous exprimer son désir d'obtenir votre assistance, non seulement à cause de votre caractère et de votre capacité personnelle, mais d'après une forte attente que votre nomination donners une nouvelle confinnce dans l'administration parmi cetteportion des sujets de Sa Majesté dans cette province, avec lesquels vous êtes plus immédiatement hés.

Sa Seigneurie ne peut vous donner un motif plus puissant pour vous engager à entrer dans le service public, qu'un sentiment de devoir de s'efforcer à promouvoir le bien-être du pays, et elle se flatte que s'il y avait de votre part des objections à l'acceptation d'une place, elles seront sealement de nature à pouvoir être surmontées par une ample explication.

Sa Seigneurie désire anxieusement administrer le dépôt qui lui a été coulle par sa souveraine, en conformité à ces principes constitutionnels qui ont été reconnus et établis par l'assentiment délibéré de la couronne et du parlement,-pour maintenir l'harmonie entre le gouvernement exécutif et la législature dans la conduite des affaires publiques-et pour rendre une égale justice à toutes les classes des sujets de Sa Majesté,

Pai éerit une semblable lettre à M. Caron avec lequel vous désirerez probablement communiquer sur le sujet.

Jul Phomour d'être, mousieur,

Votre hamble et obëissant serviteur.

L'hon. M. Morin. W. H. DRAPER.

> (Traduit.) 1ère réponse de l'hen. M. Morin.

> > Montréal, 10 août, 1846.

Je ne viensque de recevoir, par le retour de la malle du nord, votre ettre du 31 juillet dernier, dans laquelle, par ordre de S m Excellence le gouverneur-général, cous moffrez de me joindre au gouverrement exécutif de cette province, et vous m'informez qu'une offre de la même nature a été faite à l'hon, M. Caron, s

Quoique ma capacité et mes moyens d'être utile, solent beaucoup trop apprécies dans cette lettre, pi sus heureux qu'elle me fournisse occasion de témoigner mon plus profond respect pour Son Excellence le gouverneur-général, et ma serme conviction du désir de Son Excellence a administrer le hant dépôt qui lui a été consie, en conformité aux principes constitutionnels, et avec une égale justice pour toutes les classes.

Ceri m'impose de plus le devoir d'entrer en communication avec vous dans la plus parfaire sincérité, à quelque conclusion que j'en puisse arriver sur le sujet qui en fait la matière, après avoir commuiqué avec M. Caron qui est attendu en ville de jour en jour.

Veuillez aussi accepter pour vous même personnellement les sentimens d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être Monsieur.

Votre humble et obéissant serviteur,

L'hon, M. Draper, A. N. Morina 2ième. Réponse.

Montréal, 19 août, 1846.

Monsieur, - Je n'ai pas manqué de donner ma plus grande attention à votre lettre du 31 juillet dernier, m'informant par ordre de Son E. le Couvernem Genéral que c'était le désir de Sa Seigneurie d'obtenir mes services et ceux de Phon. Al. Caron, comme membre du Conseil Exécutif dans l'une on l'autre des places de président des comités du Conseil, de Secrétaire Provincial ou de Receveur-Général

Je dois exprimer lei ma respectueuse reconnaissance des termes dans lesquels il a gracieusement plû à Sa Seigneurie de faire cette

Je regrette cependant de vous informer que nonobstant mon désir sincère d'être utile en tout tems à ma souveraine et à mon pays, il n'est pas en mon pouvoir d'accéder à la proposition contenue dans votre lettre.

En renouvellant l'hamble assurance de mon respect pour Son Excellence, permettez-moi de me souscrire, monsieur,

L'hon, M. Draper.

Votre humble et obéissant serviteur, A. N. Morin.

Réponses de l'hon. M. Morin, au memorandum de Son Excellence en date du 23 Février 1847, le même que celui adressé à l'hon. Caron, et publié plus haut.

M. Morin accuse très-respectueusement réception, le 23 février, Pan mémoire venant de Son Excellence le gouverneur-général. En adressant ses humbles remerciemens de cette communication, M. Morin prie Son Excellence de vouloir bien croire qu'elle fait le sujet de son attention la plus sériense, et qu'il ne mettra ancun délai à y répondre.

Montréal,24 fávrier 1847.

M. Morin demande qu'il lui soit permis de présenter de nouveau à Son Excellence le gouverneur-général l'assurance de son respect.

M. Morin a de uné toute son attention au mémoire de Son Excellence, exprimant le désir que les intérêts et les vœux de l'importante partie de la population qui est d'origme française puissent obtenir dans l'administration des affaires de la province une très-grande part d'attention et d'égards, et, dans ce but, témoignant la satisfaction que Son Excellence aurait à pouvoir inclure dans son conseil exécutif quelques-uns de ceux qui possèdent à un hant degré l'estime et la confiance de cette même partie de la population.

M. Morin éprouve une vive reconnaissance de l'expression de ces sentimens de la part de Son Excellence, et espérant que Son Excel lence parviendra à réaliser ses vues, ne doute pas qu'elle ne soit ani-

mée des dispositions les plus propres à y parvenir.

Quoique trouvant quelque délicatesse, sous les circonstances existantes, à discuter la position du gouvernement provincial, M. Morin se croit appelé à soumettre cette réponse à Son Excellence, ce qu'il fait avec une humble déférence, mais avec franchise et précision. Il ne le tente que pour lui-même, se croyant la personne la moins propre à connaître et à bien représenter les opinions d'autrui, mais il croit que les siennes dans le cas actuel se trouvernient peut-être partagées par la classe d'habitans que Son Excellenge a désignée. Pour prévenir toute méprise sur ses vues, lesquelles il pense communes à ceux avec qui il a agi, il prie Son Excellence de croire que dans sa conduite publique il n'est mu par aucunes considérations personnelles, et qu'il n'a formé et maintenu de liaisons politiques que sur des motifs de patriotisme et de devoir. Fort de ces sentimens, il déclare humblement que son accession au conseil exécutif actuel, ou celle d'autres personnes sous les mêmes circonstances, n'atteindraient pas les fins que Son Excellence s'est proposées.

M. Morin a agi de concert, dans sa vie publique, avec des personnes d'origines diverses, comprenant néanmoins la presque totalité de celle à laquelle il appartient, parce qu'ils les a trouvées partageant les mêmes vues sur les sujets liés au gouvernement. Tous comme lui-même, ayant pour la conduite du gouvernement des vues différentes de celles de l'administration actuelle, et n'ayant pas de confiance en elle, ont opposé depuis plus de trois ans la politique de cette administration. Ce manque de confiance et cette appréciation de vues demeurent les mêmes pour M. Mo in, comme indubitablement pour ceux qu'il pourrait être supposer représenter. L'idée d'un conseil exécutif où ne régneraient pas une parfaite confiance et une entière unité de sentimens et d'action, serait contraire à celle d'un gouvernement fondé sur l'opinion publique, présentant dans su marche toute l'harmonie et la force que donne cette opinion, et calqué uinsi du Haut et du Bas-Canada ont été réunies et "il a été accordé à chacune sur les bases mêmes d'institutions qui sont déclarées nous régir et d'elles, un nombre égal de représentans" avec pouvoir de proposer et apauxquelles nous sommes fermement attachés.

M. Morin, dans la supposition que lui-même, ou quelques autres partageant les mêmes vues et qu'il plairait à Son Excellence d'appeler à ses conseils, fassent disposés à se coaliser avec l'administration qu'ils ont opposée, et cela sans rapprochement de vues et de principes en tant qu'opposés à d'autres vues et à d'autres principes, sans pivot sur lequel une telle coalition dut reposer, ne croit pas que Son Execllence y trouvât un accroissement d'appui public, et qu'il fût possible d'attendre qu'en dedans ou en dehors du parlement l'on proclamat une confiance soudaine et l'on donnat un soutien même douteux aux hommes en pouvoir.

M. Morin remercie respectueusement Son Excellence de la mention qu'elle a bien voulu faire de la classe d'habitans à laquelle M. Morin est plus particulièrement attaché, et dont les institutions sociales et le bien-être lui sont chers, et il est certain qu'elle obtiendra toujours l'attention à laquelle elle a un juste titre et qu'un gouverne-

ment sage ne peut manquer de lui donner.

M. Morin est en même tems fermement convaincu qu'une adjonction fondée uniquement sur des considérations d'origine, et ne présentant dans les circonstances qu'une position équivoque pour toutes les parties concernées, ne pourrait être avantageuse à la classe pour laquelle cette détermination aurait eu lieu. Si, indépendamment de l'évidence logique, l'on a recours à l'expérience du passé, cette expérience abondera à l'appui.

M. Morin a ainsi, en obéissance au désir de Son Excellence, communiqué ses opinions comme si Son Excellence fut entrée dans des offres plus déterminées, parce que ces opinions lui paraissant préa-

lables, il a cru plus respectucux d'adopter cette forme.

Et il demande maintenant à renouveler à Son Excellence l'assurance de son plus profond respect.

Montréal, 27 février 1847.

**−1018 ◆> 5:0: −** 

Nous sommes heureux de voir que certains membres du conseil législatif protestent contre l'exclusion que l'on fait des Canadiens-français du conseil exécutif. L'honorable M. Neilson a donné avis qu'il proposerait demain les résolutions suivantes, qui renferment des considérations auxquelles tout homme ami de son pays, devra prêter son attention. Nous espérons qu'elles seront adoptées sans opposition, car elles ne contiennent que des faits que personne ne peut révoquer en doute.

#### RÉSOLUTIONS

Qui seront soumises à l'Honorable Conseil Législatif, ieudi le 17 juin 1847. pour être présentées, dans une humble Adresse, à Son Excellence le Gourerneur-Général.

10. Que par les Actes de capitulation du Canada de 1759 et de 1760, il a été stipulé que les habitans " conscrveront la propriété entière et paisible de leurs biens nobles et roturiers, meubles et immeubles.3

20. Que par le traité de paix entre les Rois de la Grande-Bretagne et de France, conclu le 10 février, 1763, Sa Majesté Britannique est convenue d'accorder la liberté de l'exercice de la religion catholique aux habitans du Canada."

30. Que par l'acte du par'ement de la Grande-Bretagne, de la quatorzième, George Trois, chapitre quatre-vingt-trois, il a été déclaré que les habitans du Canada avaient joui d'un système de lois en vertu duquel leurs pérsonnes et leurs propriétés avaient été protégées pendant une longue suite "d'années depuis le premier établissement de la dite province du Canada," et que "toutes et chacune des ordonnances faites par le gouverneur et " conseil de Québec, relativement au gouvernement civil et à l'administra-" tion de la justice dans la dite province sont abrogées, révoquées et annul-"lees;" et il fut déclaré en outre que "les sujets de Sa Majeste professant la religion de l'eglise de Rome, dans la dite province de Québec, pourraient avoir et conserver la juissance et le libre exercice de la religion de l'église de l'ome, sujets à la suprématie du roi." et que " le cler-" gé de la dite église pourrait conserver et recevoir ses dû et droits accoutu-" més, et en jouir, mais à l'égard seulement des personnes professant la dite " religion."

40. Et par la huitième clause du dit acte, il a été déclaré que les " lois et contumes du Canada" seraient en force jusqu'à ce qu'elles " fussent

hangées ou altérées?" par l'autorité législative alors établie.

50. Que par l'acte du parlement de la Grande-Bretagne, de la trente-unième George Trois, chapitre trente-un, les dispositions ci-dessus mentionnées ont été continuées, et la province de Québec d'alors a été divisée en provinces du Haut et du Bas-Canada, avec des législatures et des assemblées représentatives séparées, celle du Bas-Canada représentant la majorité de la population a laquelle la garantie de ces dispositions avait été accordée, de manière qu'elles ne pouvaient être changées sans son consentement, par la voie de ses représentans.

60. Que par l'acte du parlement uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, des troisième et quatrième Victoria, chapitre trente-cinq, les dites provinces prouver des lois " pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province réunie." avec réserve des redevances en faveur du clergé catholique, mais sans aucune réserve en saveur du système de lois, en vertu duquel la personne et la propriété des habitans du Canada, lors de la cession de la province, " avaient été protégées pendant une longue suite d'années, depuis le premier établissement de la dite province du Canada," tel que declaré en force par l'acte sus-mentionné de la quatorzième Ceorge III, chapitre quatre-vingt-trois.

70. Que l'après le partage de la représentation en vertu du dit acte pour réunir les provinces, et d'après le système de gouvernement existant, en conformité de certaines résolutions de l'assemblée législative du trois septembre 1841, la principale part du pouvoir, de l'influence et de la responsabilité " en toutes choses concernant le gouvernement et la législation intérieurs, appartient à et est exercée par un conseil exécutif composé des chefs

80. Que las habitans du Canada, pour qui les stipulations et articles de capitulation, traités et statuts sus-mentionnés out été faits, quoique formant la grande majorité de la ci-devant province du Bas-Canada, et probablement une majorité de la province entière, se trouvent privés, par le partage de la représentation actuelle, de l'avantage d'élire une proportion équitable de représentans, et n'ont qu'un seul membre dans le conseil exécutif, que l'on peut supposer avoir, avec les dits habitans, quelque communauté d'intérêts et de sentiment, quoique le conseil se compose maintenant de neuf membres.

90. Qu'un pareil état de choses met en danger les droits, les libertés et les privilèges garantis aux descendans des premiers colons du Canada par les capitulations, traités et actes du parlement sus-mentionnés, et tend à affaiblir leur confiance dans la stabilité de ces Institutions, leur affection pour lesquelles a fortement contribuée à la conservation du Canada, comme partie

de l'Empire Britannique.

10. Que cette chambre en reconnaissant pleinement le droit de la prérogative royale, d'appeler au conseil de la couronne, et au service public ceux des sujets de Sa Majesté qu'elle juge à propos, et de les démettre à volonié, à moins que la loi ne s'y oppose, ne peut s'empêcher de regretter que l'on n'ait pas exerce cette prérogative, autant qu'il dépendait de l'autorité royale, de manière à remédier a un état de choses que cette Chambre considére humblement être incompatible avec la justice, et d'une tendance dangereuse. Minerve.

#### CONSEIL LÉGISLATIF.

Jeudi, 17 juin, 1847.

Des débats importans ont eu lieu hier sur les résolutions introduites

par l'honorable John Neilson, dont voici la substance:
"Que par les capitulations de 1759 et 60 il a été stipulé que les habitans du Canada conserveront la propriété de leurs biens; que par le traité de paix de 1763, Sa Majesté Britannique leur gamntit la liberté de la religion catholique: que la province de Québec fut divisée en deux provinces celle du Haut et du Bas-Canada : que par un acte du parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande (l'acte d'Union) les deux provinces furent réunies et que par le même acte on accorda à chacune d'elles un nombre égal de représentans sans toute fois garantir le système de lois par lequel les biens des habitans du Canada, avaient été protégés; que le gouvernement intérieur sut consiè à un conseil exécutif responsable, principe reconnu par les résolutions de l'assemblée du 3 septembre 1841; que le conseil exécutif qui se compose de NEUF membres, n'en a qu'un seul qu'on puisse supposer avoir uni. communauté de sentimens et d'intérêts avec les habitans du Bas-Canada; qu'un tel état de choses met en danger les droits, les priviléges et les libertes des descendans des premiers colons du pays. Enfin que le conscil législatif regrette que la Prérogative royale n'ait pas été exercée dans le but de remedier à cet état de choses qui, aux yeux du conseil, paraît être incompatible avec la justice et d'une tendance dangereuse

M. Neilson prend la parole et dit : qu'on pouvait croire les faits mentionnés dans ses résolutions; qu'il se portait garant de leur exactitude. La grande majorité des habitans de cette province ne sont pas représentés dans le gouvernement et ils ont droit de se voir places de manière a pouvoir se protéger eux-mêmes, au lieu d'être à la merci de gens qui n'ont en commun avec eux ni mtérets, ni sentimens. Dans le Conseil Exécutif,il n'y a qu'une personne de leur race. Toutes les tentatives que l'on a suites pour corrompre les habitans du Bas-Canada ont été infructueuses. Sans ces mêmes habitans cette province partageait le sort des autres colonies anglaises en Amérique. Benjamin Franklin a été envoyé comme émissaire accompagné d'un prêtre catholique d'une grande influence; mais ni l'un ni l'autre n'avaient pu réuss.r. Le peuple ne voulut jamais joindre les envahisseurs et a bien défendu le pays contre l'invasion. On ne voulut pas d'abord organiser la milice, de peur qu'elle ne sit pas son devoir. Ce ne sut qu'à la dernière heure, en septembre et octobre, qu'on l'arma et les Canadiens-français formaient la majorité de ceux qui ont désendu la citadelle de Québec. Si de malheureux événemens sont survenus depuis, un bien petit nombre fut compromis, pas un par cent de la population du Bas-Canada. L'hon, monsieur exprima sa conviction que le gouvernement auglais désire rendre justice à tous ses sujets en Canada et termine en demandant l'adoption de ses résolutions.

M. Sullivan s'adresse ensuite au conseil et dans un éloquent discours il condamna l'ordre de choses actuel, et nia qu'il y cût dans l'administration un seul homme possédant la confiance des Canadiens-français.

M. Caron parla aussi un long en favenr des résolutions. Nous regrettons de ne pouvoir publier son discours qu'on nous dit avoir ettexcellent. M. Caron défendit avec beaucoup d'habiteté et de tact la position par lui prise dans les récentes négociations et reponssa énergique les attaques portées contre ses compatriotes par leurs adversaires politiques.

A sept houres P. M. le Conseil s'ajourna. Anjourd'hai à I houre P.

M. les débats ont été repris.

Les journaux angluis de ce matin annoncent avec joie le rejet de ces résolutions. Il n'en est rien pourtant. La discussion a simplement été ajournée,-et on nous dit qu'hier soir s'il y avait en une division, il y aurait en 11 voix pour et 10 contre.

P. S. A l'heure où nous mettons sons presse, nons apprenons que la majeure partie de ces résolutions sont passées par une majorité d'une voix et quelques-unes out été rejetées par la voix prépondérante de l'orateur. Revue Canadienne.

#### =)ବା**ର ଫ୍ରେ**ମ BULLETIN.

Arrivée de la malle d'Europe; Morts d'O' Connell et de Jérôme Bonaparte. -Le protestantisme en Europe. Bonne f. i des Protestans. Nouvelle église.

La malle d'Angleterre arrivée hier nous apporte peu de nouvelles politiques; celles de la mort d'O'Connell que nous donnons, est la plus intéressante pour nos lecteurs.

Dimanche dernier un service funchre pour le repos de l'âme de M. O'Connell a été annoncé à l'église paroissade, et sera chanté demain à l'église de St. Patrice.

-L'Irlande, éprouvée par tant de fléaux, vient d'être frappée d'un malheur plus grand à lui seul que tous les autres, et irréparable. Elle a perdu son libérateur. M. O'Connell est mort. Cette douloureuse nouvelle, arrivée le 21 mai à Paris, et dont nous voulions douter encore, est aujourd'hui trop certaine. Hes'est éteint en arrivant à Gênes, trompé dans son dernier désir et dans la dernière espérance qui restat encore à ses amis. L'amélioration sensible qu'il éprouvait depuis son départ de Lyon n'abusait personne. C'était le jet suprême d'une flamme expirante; mais on se flattait avec lui qu'au moins il pourrait arriver à Rome, et que Daniel O'Connell mourrait aux pieds de Pie IX. Telle était la majesté de cet homme et la place qu'il tenait sur la terre. que Rome seule pouvait paraître un tombeau digne de lui. Rome était sa vraie patrie, en effet. Par ses œuvres merveilleuses, par la splendeur de sa foi, par la gloire de son indomptable courage, par la fécondité de son génie, il avait grandi jusque-là de n'être plus sculement le grand citoyen de l'Irlande, mais le grand citoyen du mondacatholique, comme Pie IX en est le grand roi f

Une lettre du 16 mai, écrite par le docteur Dust, médecin anglais de Gênes, donne les détails suivans sur les derniers momens de M. O'Conneil:

" Quelques détails sur les derniers momens de la vie d'un hommequi a joué un rôle aussi remarquable sur la scène du monde, tel que Daniel O'Connell, ne seront pas sans intérêt pour le public. Ayant été appelé, peu de jours avant su mort, à lui donner mes soins en qualité de médecin anglais, je puis faire connaître quelques particularités à cet égard. C'est le lundi 10 mai que j'ai vu M. O'Connell pour la première fois; il avait une forte diarrhée et des douleurs dans le basventre, son pouls était très-rapide et violent, et le visage très-coloré ; il était en outre depuis plusieurs années sujet à une inflammation des bronches. Ces symptômes cédèrent devant les remèdes que je lui ai administrés, et le lendemain le malade paraissait en convalescence; mais comme M. O'Connell avait la plus grande répugnance pour les médecines, cet état d'amélieration n'a pas continué. Mardi soir 11, il se présenta un nouveau symptôme de congestion cérébrale; on eut recours à des moyens très-énergiques, et il y eut amélioration trèsprononcée; mais M. O'Connell refusa de nouveau tout emploi de médecines à l'intérieur. Mercredi soir 12, les symptômes reprirent de la gravité; le malade fut très-agité et tombait par moment dans le déllire. Nous revinmes à l'emploi de nos moyens précèdens, mais cette

fás-ei nvec pen de succès. Dans la journée de jeudi, tous les symptomes repararent avec plus de force et avec une forte disposition au sommeil, auquel on put cependant encore arracher le malade sans trop de peine; la respiration devint très-difficile, la circulation du sang embarrassée par moment, difficile à saisir, et la tête troublée. Le malade passa la unit de jeudi dans un profond et pesant sommeil accompagné d'une respiration difficile; quand il parlait aux personnes qui étaient autour de son lit, il se croyait à Londres. Vendredi, son etat empira beaucoup; la respiration devint pénible; on put à peine entendre sa voix; les mots n'étaient qu'a moitié formés. Dans cet état, le malade languit jusqu'au samedi; il avait l'air de reconnaître ceux qui l'entouraient; mais il n'essaya point de faire quelque monvement ni de parler.

"J'ai donné mes soins à M. O'Connell toujours conjointement avec M. Beretta, médecin de Gênes, vinsi qu'avec un jeune médecin français qui l'avait accompagné ici de Lyon. La veille de sa mort, nous avons en l'avantage de consulter le Dr. Viviani, le plus ancien des médecins de Gênes et jouissant d'une grande réputation. C'est sur son avis que nous appliquâmes encore, comme dernière ressource, les sangsues aux tempes, mais tout fut vain. Le malade expira le 15, à neuf heures et demie du soir, sans paraître éprouver de souffrances.

a Pendant tout le tem's que nous donnions nos soins à M. O'Connell, ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on pouvait le décider à prendre quelque médecine, et même toute espèce de nourriture. Pendant quarante heures entières il a refusé de boire. Sans cela, sa fin eût pu encore être reculée; mais l'affaiblissement complet de son corps et de ses facultés, joint à une forte tendance à la congestion cérébrale, ne pouvaient manquer d'amener sa mort dans un tems fort peu éloigné."

Une autre lettre de Génes contient ce qui suit :

"Génes, le 16 mai.

"Les seuls mots qu'il ait adressés à l'un de ses médecins ont été une prière de ne pas laisser le cereucil se refermer trop vite sur ses restes, parce qu'il était sûr, disait-il, d'offrir l'apparence le la mortavant de rendre le dernier soupir. Son plus ardent désir eût été de s'éteindre à Rome, sous la bénédiction de Pie 1X, et il avait exprimé dans le cours de son voyage le vœu que, s'il succombaît en route, son cœur au moins fût envoyé dans la capitale du monde catholique. Cette pansée lui avait été suggérée, dit-on, par le souvenir de Robert Bruce, qui avait demandé avant d'expirer que son cœur fût déposé en terre sainte, dans le St. Sépulcre. Le vœu d'O Connell sera exaucé, et, conformément aussi à ses dernières intentions, son corps sera transporté en Irlande."

Enfin nous trouvons dans une autre lettre écrite par le chapelain de M. O'Connell, ces détails édifians:

"Gênes, lundi 17 mai 1847.

"Hélas! hélas! mon cher am, O'Connell est mort! Je suis tellement écrasé, tellement anéanti par ce coup, que je suis aujourd'hui presque incapable d'écrire. Sa mort a été heureuse et sercine, car elle a été sanctifiée par les sacremens et adoucie par les consolations que notre divine religion prodigue avec tant de miséricorde à ses enfans: Il a répondu de vive voix, et puis enfin des yeux er du geste, aux exhortations que je n'ai cessé de lui adresser jusqu'au dernier moment, malgré la violence de ma douleur et les larmes que je n'ai pu toujours contenir. Il a rendu le dernier soupir avec le colme d'un enfant qui s'endort, samedi, à 9 heures 35 minutes du soir.

"Il a demandé que son cœur, qui avait toujours battu pour la cause de la religion et de la liberté, fût porté à Rome. Nous avons fait embaumer ce noble cœur et nous l'avons enfermé dans une urne d'argent. Le corps, qui a été aussi embaumé, restera iei dans une chapelle jusqu'à notre retour du pélerinage de son cœur à Rome, et puis il sera transporté dans ses montagnes natules, pour y demeurer jusqu'au jour d'une bienheureuse résurrection. Le cœur d'O'Connell à Rome, son corps en Irlande et son âme au ciel, n'est-ce point là ce que veulent la justice des hommes et la miséricorde de Dicu?"

"Adieu! adieu!

J. Miler."

L'Univers du 30 maisajoute :

"La nouvelle de la mort de M. O'Connell, arrivée en Irlande le 25, l'encore un peu d'honneur et de respect pour soi-même; nous le citons y a produit naturellement la plus profonde émotion. A-Dublin, la foule comme un modèle du genre, entre mille autres que nous aurions put

fas-ei nvec peu de succès. Dans la journée de jeudi, tous les symptomes repararent avec plus de force et avec une forte disposition au sommeil, auquel on put cependant encore arracher le malade sans trop de peine; la respiration devint très-difficile, la circulation du sang embarrassée par moment, difficile è saisir, et la tête troublée. Le

"Le conseil municipal de Dublin s'est ajourné à trois semaines par

respect pour la mémoire du grand citoyen de l'Irlande.

"Toutes les cloches des églises et chapelles catholiques ont sonné le glas mortuaire. L'archevêque de Dublin a ordonné que toutes les messes fussent, pendant trois jours, offertes pour le repos de l'âme de ce grand citoyen. A son arrivée à Dublin, le corps de l'illustre défunt sera déposé dans l'église de Saint André, dont M. O'Connell a été 45 ans le paroissien."

Encore un des membres de la famille de Napoléon qui vient de s'éteindre. Le prince Jérôme Bonaparte, fils aîné du plus jeune et dernier frère de l'empereur, Jérôme, ex-roi de Westphalie, vient de mourir à Florence, à l'âge de trente-trois ans. Il était atteint depuis longtems d'une maladie de l'épine dorsale à laquelle il a fini par succomber. Le docteur Lallemand, consulté à l'origine de son mal, avait donné quelque espoir, si le malade pouvait aller de suite prendre les eaux dans le midi de la France. La permission d'entrer en France fut demandée au gouvernement français; mais celui-ci refusa l'autorisation sollicitée.

—Le 5 mai, le brûit conraît à Madrid que le St. Père était disposé à donner un chapeau de cardinal sur la demande et la désignation qui seraient faites par le gouvernement espagnol. Cette nouvelle parafé au moins prématurée.

—S. A. I. l'archiduc Constantin, second fils de l'empereur de Russie, est arrivé à Londres, par Rotterdam et Woolwich, accompagné par l'emiral Lütke, le baron Friedich, lieutenant dans la marine russe, et M. de Haurowitch, conseiller d'état au service de Russie; Son Altesse est descendue à l'hôtel Mivart avec sa suite.

La ville de Madras a été dévastée par un affreux coup de vent. Hui; mille cinq cents maisous, casés et murailles ont été submergées et renversées. Beaucoup d'indiens ont peri.

-On lit dans le Propagateur Catholique du 5 courant :

"Tandis que nos journaux protestans entonnent tous les jours des hymnes de triomphe pour célébrer les prétendues victoires du protestantisme en Europe, les touristes protestans qui sont allés s'assurer des faits sur les lieux, sont obligés de reconnaître que le règne de la fortune est passé.

"D'après le docteur Baird, protestant, sur sept cents ministres protestans qu'il y a en France, on n'en compte pas plus de deux cents qui enseignent assez purement les doctrines de la réforme.—En Allemagne, il reconnaît que l'état du Protestantisme est vraiment déplorable et que le rationalisme y est dominant.—En Hollande, c'est encore pire, sur dix-huit cents ministres, il n'y en a qu'un petit nombre qui soient des hommes évangéliques. Il reconnaît que partout les universités protestantes sont rongées par le rationalisme.

"Un autre écrivain, ministre écossais faisait part de son désappointement, lorsqu'ayant été à Genève pour contempler le glorieux berceau du Calvinisme, il n'avait trouvé là que des incrédules ou des Catholiques. Dans la veste église où avait prêché autrefois Calvin (après l'avoir enlevée aux Catholiques), il avait compté à peine deux cents personnes écoutant avec assez d'indifférence une froide et maigre liturgie et un discours géologique qui tenait lieu de sermon. Là comme ailleurs, la plupart des ministres sont rationalistes:

"De tels hommes, on le conçoit facilement, ne sont guères accessibles à l'esprit de prosélytisme. Aussi se contentent-ils d'envoyer des colporteurs à leur place, et de faire des conversions par procureur. On sait ce que valent les conversions opérées par les colporteurs."

—Un journal protestant, le American Messenger, du mois d'avril, public un de ces grossiers mensonges qui feraient honte à tout homme ayant encore un peu d'honneur et de respect pour soi-même; nous le citons comme un modèle du genre, entre mille autres que nous aurions pus.du fait.

"Les Jésuites, dit la feuille protestante, furieux du succès obtenu en Canada par la société des Missions Baptistes, ont tenn dernière ment, à peu de distance de Montreul, un meeting prolongé, qui a duré quinze jours, et où l'on a dit et chanté des messes, offert des prières à la Vierge, et brûlé des bibles tous les jours. Une personne a été tellement frappée de l'iniquité de ces procédés, que non seulement elle a renoncé au papisme, mais encore a acheté trente-deux bibles pour l'usage de ses voisins ignorans. D'autres se sont déterminés à chercher et à embrasser la vérité contre laquelle les Jésuites avaient en recours à l'argument si paissant de la persécution."

Cettte nouvelle est bien le plus plat et le plus maiadroit mensonge que l'on puisse imaginer. Les procédés que rapporte le American Messenger, no sont point coux qu'emploient les Catholiques, et s'il y avait quelque apparence de vérité dans les faits, le journal protestant n'aurait pas manque de nommer le lieu, voisin de Montréal, où s'était tenu le meeting, et de désigner la personne qui avait acheté trente-deux bibles; mais quand on ment on ne peut pas donner des indications si précises. Le Messenger a donc scienment et volontairement menti, ce qui est indigne d'un homme d'honneur, et il a menti maladroitement, en plaçant le lien de la scène si près de nous, au lien de le placer en Chine, par exemple, ou dans l'Océanie, et ne sachant pas donner à son mensonge une apparence de vraisemblance. Mais il connait sans doute ses lecteurs, et il a pensé qu'avec eux il n'avait point besoin de tant de précautions.

Après avoir énuméré les prétendus méfaits des Jésuites, le American Messenger voudrait les représenter comme persécuteurs. Nous pensons qu'une persecution qui consisterait à dire et à chanter des messes, et à offrir des prières à la Vierge, seruit une persécution bien innocente. Nous ne peusons même pas que l'action de brûler des bibles falsifiées où la parole de Dieu est tronquée et altérée, fut une persécution bien dangereuse; nous aurions eu plus grand peur de Maitre Jean Calvin et Compagnie, qui pieusement brûlaient tout vifs ceux qui ne pensaient pas comme eux.

-Nous voyons dans le Cotholic Advocate que le 16 mai dernier, a en lieu la cérémonie de la pose de la première pierre d'une nouvelle éghse à Louisville. Cette église est destinée aux Allemands qui ont déjà à Louisville une église très-belle et très-spaciouse, mais cependant trop petite pour suffice aux besoins de la population d'origine allemande.

- Nous prions nos jeunes lecteurs de nous excuser si nous avons Négligé de leur donner la suite du KNOUT. Vû l'abondance des matières dont nous avons été obligé de remplir nos colonnes, mais nous nous proposons quand l'espace neus le permettra de terminer cette Nouvelle intéressante le plotôt possible.

ROME. (Correspondance particulière de l'Ami de la Religion.)

Rome, 18 mai 1547.

La population de Romo, si justement-enthousiaste du Pontife que la Providence lui ménagea pour ces tems difficiles, ne pouvait laisser passer le 13 de mai, jour anniversaire de la nais ance de Pie IX, sans une nouvelle demonstration des sentimens qui l'animent envers ce prince. Le 13 donc, qui crait en même tems le jour de la solennité de l'Ascension, une soule immense se porta vers midi sur la place du Quirinal. Le Pape était allé selou l'usage célébrer cette grande fète à Saint-Jean-de-Latran. Il fut salué à son retour par les applaudis-emens et les vivats, largage énergique et extression habituelle des sentimens d'amour et d'enthousinsme qui transportent les masses populaires en Italie. Cette nouvelle ovation du 13 mai se distinguait de toutes les manifestations antérieures par un caractère particulier de grâce et de riante fête. Quand Pie IX, après avoir traversé la foule, qui battait des mains à son passage et que lui hénissait avec effusion, fut entré dans le palais, les vivats répétés de la foule stationnant sur la place, ramenérent Sa Sainteté sur la loggiu extérieure. Ce moment était prévu, car à peine le vénérable Pontife se fut-il montré, que les milliers de bras de ces milliers de Romains tendirent à la fois vers leur Pape bien aimé de magnifiques bouquets Pie 1X, ému de cette graciouse manifestation, se retournant vers chaque côté de la place, remercia ses fidèles sujets de ce geste et de ce sou-

choisir, car on sait que les bigots du protestantisme sont contumiers | éclatérent de toutes parts : toutes les mains agimient des bouquets, des mouchoirs, des chapeaux. l'eu a peu le silence se fit. Sa Sainteté donna alors la bénédiction solennelle, puis ayant de nouveau salué son pruple, rentra dans ses appartemens. Le soir, la ville tout ent ére fut spontanément illuminee d'une manière splendide.

- Mgr. Fornari, archevêque de Nicée, nouce apostolique de Sa Salateté Pie 1X, est allé célébrer la messe, le jour de la Pentecôte, à l'infirmerie de Marie Thérèse. Son Excellence a visue avec un pieux intérêt ce venérable asile des vétérans du sacerdoce. Cette visite, quoique forcément abrégée, a suffi pour laisser tous les habitans de la maison de Marie-Thérèse pénetres du sentiment de bonté qui respire dans toute la personne du digne re-Ami de la Religion. présentant de P.e IX.

FRANCE.

- Le R. P. Invorda le a prononcé le 25 mai dans la cathédrale de Nancy, l'oraison funébre du général Dronot; voici un des passages de ce discours, en ce moment livré à l'impression;

"Sans doute, Messieurs, la nature du géneral Drouot était une nature admirablement douce. Mais si droite, si honne, si grande qu'elle fût de son fonds, elle n'aurait point atteint le degré de perfection où elle est parvenue sans un principe supérieur aux pensées et aux affections de la terre. Lui-même a confessé hautement qu'il devait tout à Dieu, non pas au Dieu abstrait de la raison, mais au Dieu des chrétiens, manifesté dans toute l'histoire par un commerce positif avec le genre humain. La vie entière de l'homme est une révélation de ce Dieu bon et paissant qui n'a pas voulu nous donnor d'antre fin que lui-même, et qui nous attire incessamment au propre centre de sa lumière et de sa félicité. Nous nientend us pas tous du premier coup cette voix supérieure qui par'e à notre conscience et l'appelle par tous les événemens dont nous sommes les témoins et les acteurs. Longtemps nous lui résistons; longtemps nous prenons l'embre des choses pour leurs corps, et l'éternelle réalité pour une chimère. Quel mesois la mort seule déchire le handeau qui couvre nes ceux, et nous fait apparaître, an dernier moment de notre liberté, le rivage que nous avons fuis. Le général Dronot avait été plus heureux. Quoique enfant d'un siècle léger et avant d'avoir vu la grande révolution qui en illumina la fin, il avait sucé avec le lait de sa mère une foi qui avait été confirmée par la foite éducation du travail et de la pauvreté. Cette foi ne chancela pas un seul jour et ne se cacha pas une seule fois. Sous la tente du soldat comme dans l'orgueil des palais. Drouot fut publiquement chrétien. Il lisait la Bible appuyé sur un canon ; il la relisait aux Tuileries dans l'embra-ure d'une fenètre. Cette lecture fortifiait son âme contre les dangers de la guerre et contre la faiblesse des coms. Quand Napo con, sans détourner la tête, prononçait cette brève parole : " Drouot ! " l'aide-de-camp recommandait son ame à Dieu, partait à toute bride, et quelques minutes après en le voyait précipiter au galop cinquante ou cent houghes à seu qui, sans parastre s'arrêter, vomissaient la mort dans les rangs enocmis. Ou bien descendant de cheval à côté des artilleurs inexpérimentés de 1813 et de 1814, il leur enseignait froidement la manœuvre à travers une grèle de boulets qui pleuvaient tout autour de l'hérotque leçon. Mais aussi quand l'houre des hasards était passée, Drouot se retrouvait dans la parole ce qu'il avait été dans l'action, plein de mépris pour le mensonge comme il l'avait été pour la moit ; après s'être montré l'enfant du Dieu des batailles, il se montrait l'enfant du Dieu de la vérité. Il prenaît hardiment l'interét du soldat trop souvent sacrifié, il méritait que l'Empereur l'ap c'ât le tribun du soldat aussi justement qu'il l'avait appelé le Sage de la grande armée." Univers.

# NOUVELLES DIVERSES.

CANADA. Parlement Provincial, rendredi, 18 Juin 1847 .- Quatre houres P. M .- M. Scott donne avis que mardi prochain il proposerait d'adopter une adresse à Son Eccellence le Gouverneur-Général, le priant de vouleir bun exercer la prérogative de manière à

former une administration forte et qui puisse mériter la confiance du pays.

—Le lierald d'hier matie donne un table au des décès en cette ville durant la semaine dernière, comme suit: sexe masculiu 477 féminiu 30; y compris 31 émigrés, laissant la mortalité de personnes résidents en ville à 46. L'an dernière à la nième époqueles décès de la semaine ont été de 54. Les décès parmi les émigrants au canal se montant paritement à 146.

Emigration de Canadiens aux Elots Unis.—Nous regrettons teujeurs d'unei dre parler de l'énigration de Canadiens aux Etats-Unis, malheureusement ces émigrations ne sont que trop réclies. Crite année et cere des milliers de jeunes gens quittent nes paroisses pour aller courir à l'étronger les hasards d'une vie aventurense. Il est rare que coux qui vont aux Fiais-Unis, s'y enrichisse et et y fassent fortune, la plupart re-

que ccux qui vont aux Ftats-Unis, s'y caticlusset t et y fassent fortune, la plupart reviennent après qui lques ar néces, aussi pruvres qu'auparavant. Nous ne saurions trop appeler l'attentien de nes con patriotes des can pracs'à ces faits. C'est à cux surtout qu'il importe de persuader à notre jeunesse de ne pas aller dépenser follement son én igie hors du pays, quar d'elle pourrait l'employer ici avec tant d'avantage pour elle-metne et du profit pour notre société, par exemple, en établissant les townships. Q'il y ait des Canadiens aux Vtats-Unis qui font fertune et qui réussissent, il n'en peut être autrement. Il faut bien que sur le grand nombre quelques-uns surgissent. Nous en trouvous même par-ci par-là, qui avancent vite dans l'échelle sociale. Témoins, le Juge Berabier, maintenant établi au mexique et le col. Dumas, qui commande les volentaires du Missouri. Ces deux messicurs sont nés le premier près de Nicolet et le second que leue part dans le district de Montréal ; tous deux ont quitté le Canada, il y a 15 à 20 ans, et comme on voit, ont acquis de jà une belle position. Mais comme nous disions les exemples sont arres. Mieux vaut cent fois pour nos jeunes gens, demeurer au p. ys que de tent r fortune ailleurs, car partout aujourd'imi, il nes gens, demourer an pays que de tenter fortune ailleurs, car partout aujourd'hui, il faut gagner péniblement les biens qu'autrefois elle dispensait d'ure main prod'gue.

Revue Canadienne. rire qui ont tant de charme et tant de dignité. Des acclamations nouvelles liorer l'état des émigrés sux sheds, près de cette ville. On leur fait porter des secours.

dienne d'Agriculture.

Noms des Officiers qui ont accepté:

Vice-Pitsélents.—L'hon. Sir James Stuart, Juge en chef, (membre à vie): Phon. P. B. De Boucherville, (membre à vie); Phon. Win. Morris, (membre à vie); Major Campbell, secrétaire civil, (membre à vie); Phon. A. N. Morris, (membre à vie); Major L. H. Jalfontaine, M. P. P.; G. R. S. De Beauj n, éer.; Directeurs—L'hon. B. Jolietts, Phon. P. H. Kaculton, (cambre à vie); Phon. P. P. Bruneau, Phon. Adam Ferrie, Phon. Robt. Harwood, Phon. Francis Hincks, Phon. commissaire Casgrain, A. M. Armstrong éer., M. P. P.; Thos. Boutillier, éer. M. P. P.; L. T. Drummond, éer., M. P. P., B. H. LeMoine, éer., M. P. P.; A. Jobin, éer. M. P. P.; Jac ib DeWitt, éer., M. P. P.; R. N. Watts, éer., M. P. P.; A. F. Méthot. éer., M. P. P.; Jacques F. Luntier, éer., M. P. P.; Dancan Finlayson, éer.; eol. Taché, D. A. G.; F. A. LaRoque, éer.; John Vulc, éer. (membre à vie); capitaine John Glark; A. N. Newman éer.; Win. Evans, Secrétaire et Trésorier.

Différentes résolutions furent ensuite passées, pour demand rà Son Excellence le Gouverneur-Général de deve ir le pitron de la société, pour exprimer le grand oesgin d'anéliorer la culture pour la prerpérité du pays; la nécessité de publier un jurval anglicole, de former an collége pour répandre les connaissances agroupomiques. faire incorporer la société, etc. etc. Noms des Officiers qui ont accepté :

aginote, de former au conegripour repandre les connaissances agropoiniques, faire incorporer la société, etc. etc.

—Les nouvelles du Hant-Canada nous apprennent qu'il y a beaucoup de blés se més cette année, mais on craint la mouche. A l'ouest des Etats-Unis les récolt sont la plus belle apparence.

Idem.

—La lettre suivante a été adressée de la Gosse-Isle à Phon. H. Black, qui l'a communiquée à l'Association de la Bibliothèque. "Campement,

"Grosss-Isle, 14 juin.

"Cher monsieur, ...J'arrivai ici le 27 mai, azunt avec moi environ 250 teutes. Il y avait alors uce 

FRANCE.

-On lit dans le Moniteur parisien :

" Pendant que Sa Majesté visitait le haras qu'elles fait établir dans l'anvienne menng rie, le bataillon des élèves de Saint-Cyr, qui passait sur la grande route en promonade militaire, s'aporçut de la présence du Roi. Sur le vou spontané des élèves le commandant fit entrer le batallion dans l'enceinte où se trouvait Sa Majesté. Le Roi se porta i ranédiatement au-devant d'eux, les fit mettre en bataille, et après avoir passé devant le front; Sa Majesté, fort émue des acclamations des élèves et de l'accueil chalcureux qui lui était fait, se plaça devant le centre et adressa à cette brave jeunesse une courte mais vive allocation, qui a été recueillie par un témoia oculaires et que nous nous empressons de reproduire ici :

" Mos chers camarades,

"Le suis heureux de vous voir et je vous remercie de la visite que vous venez toujours me faire anjourd'hui en bons voisins. Je suis très touché de l'accueil que vous me faites, et je saisis avec plaisir cette occasion de vous manifester moi-même combien il m'est doux d'avoir à vous féliciter de votre bon esprit, de votre zéle et de ces sent mens du devoir et de discipline dont vous vous montrez toujours animés. J'aime à vous prédire que, de même que vos devanciers, vous serez un jour la gloire de l'armée, comme vo s'en êtes aujourd'hui l'espérance.

BELGIQUE.

-Le ciel politique est fort à l'orage. Depuis trois ou quatre jours des bruits circulaient dans l'air, et l'on parlait sourdement de soulévemens po; ulaires à cause de la cherté toujours croissante des grains (le pain est de 6 centimes le kilog, plus cher qu'à Paris ) Avant-hier, en effet, quelques bou | Hons, messieurs ont-ils découvert que les estimes étaient incorrects? Précisée-

If on & it tems, car vraiment, c'était use hoate de lai-ser périr ainsi à nos portes, fauit d'alemens ci des cours, des milliers au ces pauvres qualte ueux. Cependant il y a
cenore beaucaup à faire, et mois invitos à le citoyens charitables et les âmes philanteophyses à alter ferre une visde aux shels ; ils pemront voir de leurs yeux Pénadae
des many qu'il y a e le subleme dévontum des sours et des prêtres catholiques.

La socité Con d'aleme d'étafical lure.—Une assemblée générale de messioner désir
runt l'er nor extre constité a cu tien à l'Hôtel Donegana, mereredi le 16 juin 1817. La
rémans lat tres monbreus , l'hon. A. N. Morin M. P. P. fut appelé au fanteuil et
W. Mam Grans et expliqua le but de l'assemblé.

Sa mottand d'Phon. P. P. Bonoran as ecudée par E. Colville éer., M. P. P.
Révala,—10. Que l'assemblée approuve et comirme l'a procédés adoptés a l'assemblée du grand homme d'état de l'ancien monde. J'adinire la confiance des
les du grand homme d'état de l'ancien monde. J'adinire la confiance, des
leur aise, fonctionner le gouvernement, lorsqu'il est bien connu qu'il sont
société qui ont accepté, soient les officiers mi out eccuté.

Nous des Officiers mi out eccuté.

Nous des Officiers mi out eccuté. ministère, au lieu de chercher à se justifier des accousations portées contre eux n'ont fait que s'attacher à trouver des fautes dans l'hon, membre pour la quatrième division d'York (M. Baldwin). Est-ce là la manière de sejustifier? Est-ce l'usage, chez les ministres en Angleterre, lorsqu'on leur demande des explications, de prendre le change et de s'élever contre l'opposition, sur les probabilités de telle ou telle élection? Non, ces hommes d'état: cherchent à justifier leur nolitique et à expliquer toutes circonstance équivo ; ques, et non à retourner les accusations et à le faire de manière à blesser les sentimens de leurs adversaires ; ils adoucissent l'opposition, bien loin de l'irriter. L'hon, membre a mentionné combien il était prêt à sacrifier sa po--inion,et combien il regrettait qu<sup>3</sup>aucun homme engagé dans les affaires commerciales n'ait pu être trouvé pour prendre la place qu'il occupe. Mais l'hon, monsieur a oublié de parler d'une autre nomination d'un monsieur, sans caractère politique, faite à la recommandation d'un autre monsieur, à qui on s'adressa, mais qui a refusé de prêter son appui au ministère. N'y at-il pas un marchand au fauteuil du con-eil legislatif; Pourquoi n'a-t-il pas été choisi pour ce poste? car je suppose que l'hon, monsieur va bientôt se retirer des affaires. Dans ce cas. I'hon, monsieur maintenant dans cette chambre qui est si éminent comme jurisconsulte, qui a une si grande réputation pour ses connaissances légales, qui a au moins passé ses viginti annorum lubores, aurait été mis dans queiqu'emploi plus approprié à la nature de ses études. Mais au lieu de cela l'hon, monsieur dont je parle a été nomnié à la place de président du conseil législatif, et l'hon, membre pour Kingston promu à un emploi pour lequel lui-même n'eût jamais soupçonné. qu'il était qualifié. L'hon, membre pour Huron a donné aujourd'hui quelques explications sur sa mission en Angleterre. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer avec quelle complaisance l'hon, monsieur a parlé de ses communications avec lord Grev, et spécialement de ses dépêches à notre ministre à Washington; mais outre ces points, nous n'avons en que peu d'informations. Lorsqu'il a été envoyé en Angleteire il était facile d'obtenir de rargent à 5 par cent.

(M. Cayley fit remarquer ici que lorsqu'il était en Angleterre les deben-

ures canadiennes se donnaient à un escompte).

M-Aylwin. - Dans tous les cas, l'hon, monsieur ne pourra pas nier qu'à : rette époque l'argent pouvait être obtenu à 5 par cent, et même à 3 par Mais de quelle manière cet habile financier a-t-il surmonté les difficuités? . En disant à la chambre qu'il n'avait pas fait un calcul correct ; et cependant ce n'est que quelques moins auparavant qu'il était venu en chambre, et avait demandé à prêter £100,000 aux incendiés de Québec. On fit même de cela une grande faveur, quoiqu'il y eut un bailleur de fonds, et une sûreté personnelle pour garantir la dette. L'hon, monsieur avoit-il alors intention ou non de prêter cette somme? S'il l'avait, quels étaient ses movens? il devait certainement les connaître avant de faire la proposition.

Alais il vintraven cette proposition au moment même où il venait d'étonner la Chambre en l'informant qu'au lieu de mettre sa main dans la cais se provinciale pour le fonds de sûreré, il l'y avait plongée pour faire continuer les canaux. E'hon. Monsieur pense qu'il a répondu à l'hon, membre pour York lorsqu'il a parlé de sous-estimés, mais il connaît for bien, ou du moins il doit fort bien connaître, que durant l'administration de mon honorable ami, le pays n'a pas é é engagé dans un seul farthing additionnel. Mais l'hon, monsieur croit s'en retirer en parlant d'une minute du Bureau. des Travaux en 1843. Comment cela change-t-il sa position? itait dans l'appropration originale. Il est bon pour des partisans d'applaudir : applandis, applandis, frère gascon, est une fort bonne règle, mais sur qui tombe la responsabilité de la minute de 1843 ? La responsabilité de rencontrer le surcroît de dépenses tombe sans doute sur le gouvernement de mot hon, ami; mais, en 1843, le Cabinet Baldwin cessa d'exister, et depuis lors, 1844, 45 et 45 sont passes, et pendant fout ce temps, on n'a prisaucun moyen de pouvoir rencontrer cette minute. Et maintenant répudiera-t-on ce changement des niveaux du Canal Welland? jo sais qu'ils ne le désappronveront pas. L'hon. Membre pour Simcoe connaissait quelque : chose de cette ouvrage; il a cu l'avantage de vivre sur ses caux, et ce monsieur aurait dû savoir que cette altération devrait être adoptée. On a attaque un monsieur qui n'est plus dans cette Chambre (M. Killaly) que a étéautrefois collègue du Juge en embryon et du Membre pour Mégantie, maisen favour duquel, personne maintenant no veut dire un mot. Quand les

ment lorsqu'ils ont trouvé que le family compact pouvoit faire sonctionner le goevernement du Haut-Canada. C'est alors qu'ils se sont vengés sur un homme qui était étranger à la vicille troupe de Loyalistes, qui se pensent créés exprès pour gouverner le Haut-Canada, et qui semblent en effet être capables de le gouverner encore quelque tems. L'hon. Membre pour Leeds est oppose à ce family compact :

M. Gowan: Oui.

Alors comment se fait-il qu'il l'ait désendu avec tant de chaleur dans son discours de la muit dernière ? J'espère que l'Hon. Monsieur aura la franchise d'avouer que ses idées sont changées sur ce sujet. (M. Gowan, je n'ai point dit cela). Non, je sais que l'Hon. Membre n'a point dit cela ; mais l'Hon. Membre doit reconnaître au moins que sa défense a été un peu trop chaleureuse. Il a cherché à jeter un brandon de discorde parmi les membres qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, afin de dour faire abandonner l'Hon. Membre pour North-York, qu'il a représenté comme un trompeur qui les a ergagés à encenser leur calomniateur. Mais l'Hon. Monsieur s'est trompé. Les Membres de ce côté-ci ne sont nullement disposés à louer tous les actes de Lord Durham, mais il en approuvent beaucoup, et en parculier cette partie du rapport qui fait allusion au family compact, et que Jeus désiré entendre lire à l'Hon. Membre pour Leeds. Je ne pense pas que tout soit perdu, et j'espère que bientôt on entendra l'Hon: Membre nous déclarer ouvertement ce qu'il pense de rette alliance. Je suis fâché d'occuper le tems de la Chambre à une houre aussi avancée; mais il y a un point de vue de la position du pays, que les orateurs qui m'ont précédé n'ont pas envisagé, et qui pourtant n'est pas sans importance. Si on me demandait qu'elle a été la marche de la Législation du Canada, et particulièrement de celle du Bas-Canada, depuis qu'il a reçu des institutions représentatives sous la Couronne Britannique, je répondrais que ça été d'approfondir constantment les questions radicales de Gouvernement, de polir la machine mise à sa disposition par le Gouvernement de la mère-patrie, de manière à essayer à la faire fonctionner. Dans le Bas-Canada, la minorité a gouverné la majorité tellement que le fait d'un ho ame occupant une place dans le Conseil Exécutif était assez pour l'exclure de la Chambre d'Assemblée. Tout le tems qui s'est écoulé depuis la conquête jusqu'à l'Union a été dépensé à chercher à faire du Canada l'empire du despotisme. Dans toutes les circonstances on avait recours au Gouverneur-Général; et depuis l'Union, la même pratique a été suivie par rapport à la province du Canada-Uni. Le Gouvernement Responsable a été introduit, il est vrai, mais ce n'est encore qu'une forme sans vie. L'hon. Membre pour Kingston rit de cela, ainsi que l'Hon. Membre pour Huron, mais que voyons-nous aujourd'hui? la vieille suprématie des Gouverneurs du Canada prévant encore. Au moment même où le pays allait possèder des institutions libérales, sous d'administration de mon hon, ami pour North York, on a cu recours au Converneur ; des accusations de déloyanté et de mépris de la Prérogative Royale, furent proférées contre des personnes qui avaient été placées auprès du Gouverneur pour le conseiller et qui avaient dû le contrôler. Comment Lord Metcalse obtint-il sa majorité ? Comment Sir F. B. Head avaitil obtenu la sienne? Qui croirait maintenant que cet écrivailleur des magnzines de quatre sous, a pu avoir une majorité? Mais depuis que M. Joseph a été nomme greffier du Conseil, on n'a pu manquer de se souvenir de ce qui s'est passé sous Sir F. B. Head. Head, Colhorne et Sydenham, eurent tous des majorités; pourquoi Lord Metcalfe ne pouvait-il avoir la sienne ? Mais après tout quelle a été cette majorité? Une mojorité de Gouverneur! quelle affaire avait-il avec cette majorité? La Reine a-t-elle une majorité? Si les Gouverneurs-Généraux étaient envoyés ici pour se mettre à la tête de parti Ministériel ou de l'opposition, il y aurait nussitôt des contestes entre les partis et le pays serait dans un état pire que jamais. Les hons. Messieurs savent très-bien qu'ils ne doivent leurs sièges qu'aux appels faits, au nom du noble défunt, auquel je ne voudrais pas faire allusion, si ce n'était pour rappeler au Ministère qu'ils ont été admis au pouvoir, en invoquant le nom de Lord Metcalle. Cependant, qu'est-il arrivé depuis? La lettre de 13hon. Orateur écrite il y a huit à dix mois, à Lord Cathcart, git encore dans le Bureau du Gouvernement, contenant une stipulation, stipulation à laquelle ils avaient promis de s'opposer. Il semblait assez bien à Sir Allan McNah de faire des stipulations, il devait être d'abord Conseiller Législatif, ensuite avoir mille louis par an puis nommer ses députés, c'était assez de stipulation assurément. Si mon hon, ami pour North York, a foulé aux pieds la Prérogative de la Couronne, torsque comme Ministre de la Couronne, on disait qu'il avait fait des stipulations, qu'a donc fait Sir Allan McNah; lorsqu'il a fait ces stipulations sans être nullement ministre de Lord Cathcart? comment les Ministres en Angleterre ont ils traité les Rois, lorsqu'après une longue représentation au sujet des nominations qui ne teur plaisaient pas, ils y ont consenti? Ce cas n'est-il pas exactement semblable à ceux qu'a rapportés hier l'hon, membre pour Leeds, c'est à dire, un de ces cas auquel on pouvait se soumettre sans faire le sacrifice d'aucun principe, comme ceux auquels s'étaient soumis les Pitts, le Foxs et les Cannings de l'histoire Parlementaire? Non, ils étaient déterminés à insister sur leur supulation, dans sa plus grande étendue, et le Gouverneur-Général fut force, car il està supposer qu'il ne l'a pas fait de gaîté de nœur, de refuser ce qu'il avait promis de faire. Il y avait pourtant un tems où le mot de stipulation était le mot de guet du parti. Il fut sans cesse répété pendant dix à quinze jours ; Lord Metcalfe l'exprima lui-même hardiment, mais il le modifia ensuite, et plus tard, il l'abandonna tout-à-sait; de manière que le pays a

maintenant un gouvernement Responsable compris de la même manière qu'il l'émit sous l'administration de mon hon, ami pour North York ; seulement la majorite est d'une au lieu de cinquante. Mais tenant, que les hons. Messieurs considérent ce qu'ils ont gagné avec la confusion qu'ils ont créés. Les Messieurs qui siègent vis-à-vis, ont-ils obtenu des Ministres toute l'attention qu'ils avaient droit d'attendre ? Leurs demandes ont elles recu toute la considération qu'eiles mérimient? Ne serait-il pas mieux que les choses fussent reportés à l'état ou elles étaient en 1843, et que les débats enssent pour sujet des réformes pratiques au lieu de points abstraits? (A continuer.)

#### PRIX DU MARCHÉ.

Marché Bonsecours, 17 Juin 1847.

PROVISIONS.		S.	D.	s. n.	
Bled.	par minot	l s	0	196	
Avoine,	<u> </u>	3	0		
Orge,		3	0	3 6 9 8 0 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	
Pois,		6	0	6 8	
Sarrasin,	· <del>_</del>	2.	G	3 0	
Seigle,		3	6	3 9	
Patates	par boisseau	4	0	4 3	
Bent;	par livre	0	3	3 0 3 9 4 3 0 7	
Mouton	par quartier	2	G	6 0	
Lard,	par livre	0	G 6	0 6	
Bearre salė,	,	0	9	0 8	
" frais,		0	7	0 10	
Fromage.		Ŏ	5	0 6	
Sucre d'érable,		10	5 5	0 6	
Œufs	par douzaine	0	5	0 6	
Dindes, vieux,	par coupie	6	0	0 6	
" jeunes,		4.	6	5 0	
Oics,	_	3	6	5 6	
Canards,		2	ō	3 0	
Poules,	<del>-</del>	3 2 2	0 6	5 0 5 6 3 0 3 0	
Poulets,		1	3	2 0	
	<u> </u>		•	}~"	
Fleur	par quintal	20	0	22 6	
Farine d'avoine,		16	ö	18 0	
Bourf,	par 100 liv.	25	ŏ		
Lard frais,	1	30	ŏ	37 6	
Oignons,	par minot	2	ŏ	30 0 37 6 2 3	

M. ROMUALD TRUDEAU, Aporthicaire, a transporté son établissement au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

#### NOUVELLE IMPORTATON.

NOUVELLE, IMPORTAL GENERAL (Seuts-Grises) de cette ville e bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier ET TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraicheur des métiers.

Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES,

EN DRAP D'ON Avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

"" Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc., brochées tout en or.

"" (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES
EN drap d'or (initation) à desseins très riches et saillants.

"Damas brochées en or et couleurs.

" (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix

(assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix GARNITURES COMPLETES.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de desseins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendiense.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (desseins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Moire d'or à reflets riches et brillants. Drap d'argent à pluie d'argent. Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Drap d'or (initation) à bioenures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de lous ces objets sont extrêmemen réduits, dans le build offrir aux MM.

Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

L. C. ROBILLARD. No. 84. Cedar St.

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cednr St.

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. Fabre, libraire.

D. Martineau, prêtre, vicaire.

F. Pilote, prê-re, Directeur du Collège.

Ste. A Montréal. Québec.

PROPRIETO DE JOS. M. BELLENGER, PRETRE, EDITEUR. IMPRIMÉ VAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.